

Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »

Service SPANC
L'Espérou
30570 VALLERAUGUE



☎ : 04 67 82 17 73 📞 : 06 71 97 42 01
✉ : y.bouisseren@cac-ts.fr Technicien SPANC
✉ : spanc.administratif@cac-ts.fr Secrétariat SPANC

Liste des pièces à fournir lors du dépôt d'une demande d'autorisation de réalisation d'un assainissement non collectif

- ☐ Fiche de demande d'autorisation de réalisation d'un assainissement non collectif dûment remplie et signée
- ☐ Plan cadastral sur lequel doit apparaître :
 - l'habitation
 - le projet d'assainissement avec la distance par rapport aux limites de propriétés et à l'habitation

Rappel : la filière d'assainissement doit être construite à plus de 3m des limites de propriétés et / ou d'arbres. Le champ d'épandage doit se trouver à plus de 5m de l'habitation.

N'hésitez pas à contacter, Yoni BOUISSEREN chargé du SPANC, au 04 67 82 17 73, ou au 06 71 97 42 01.

Il se déplacera sur votre terrain afin de mieux apprécier la situation et vous aidera à compléter votre demande.

Tout dossier incomplet sera refusé